

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.1977	Date de révision 01.01.2023	Date de mise en application 01.07.1987
1. Dénomination de la fonction		Code fonction	
Adjoint-adjointe responsable secteur exploitation OCGC		6.14.014	
2. But de la fonction			
<p>Conduire des parties d'équipes affectées à une zone géographique de maintenance des routes cantonales, chargées d'effectuer l'entretien du réseau des routes cantonales. Planifier les activités du secteur en coordination avec le responsable. Réaliser la planification du secteur, en coordination avec le responsable de secteur exploitation, des moyens en personnel, engins du service et matériel sur le terrain.</p>			
3. Description de la fonction			
<p>La fonction implique notamment des activités de conduite, de planification de travaux journaliers et d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduite opérationnelle d'un groupe d'agent d'exploitation; - planification des travaux journaliers de son équipe selon les directives du responsable de secteur exploitation en respectant la planification hebdomadaire du secteur; - gestion des activités du personnel, accompagnement du personnel sur le terrain et participation aux travaux, assurance du contrôle et du respect des normes de sécurité; - coordination et la surveillance des prestations d'exploitation effectués par le personnel en charge et supervision et contrôle des travaux effectués par les tiers; - organisation et contrôle de la mise en place de signalisation de chantier mobile et fixe selon normes et règlements en vigueur; - intervention et/ou contrôle d'interventions lors d'inondations, verglas, neige, accidents de la circulation, salissures des chaussées, etc.; - conduite de véhicules et de machines d'exploitation routière; - l'exécution d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction			
<p>CFC d'agent-e d'exploitation ou d'un domaine en lien avec les prestations du service, expérience antérieure d'un minimum de 3 ans en qualité d'agent-e d'exploitation au sein de la structure ou d'activités similaires en lien avec l'exploitation routière.</p> <p>Une formation en lien avec la gestion d'équipe, pouvant s'effectuer en emploi est également requise. Permis B – C et E.</p>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	E	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	25	Total 93